



## PRIME EXCEPTIONNELLE

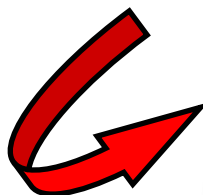
Par note du 13 décembre 2018, M. le secrétaire général du ministère de l'Intérieur informe les préfets de région et de département de l'octroi d'une prime exceptionnelle **d'un montant de 200€**.

Cette prime est une mesure d'accompagnement aux personnels mobilisés par les troubles à l'ordre public affectant le pays.

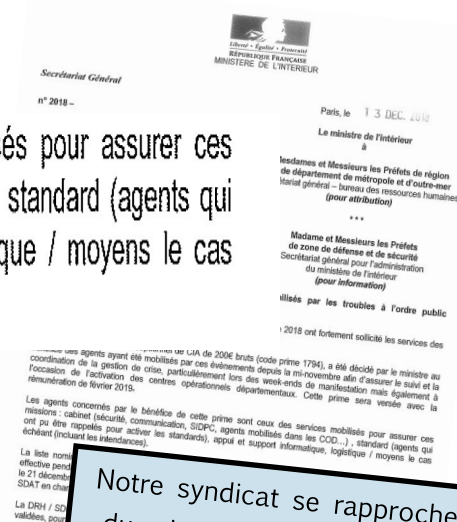
### Extrait de la note concernant les collègues concernés par cette mesure :

Les agents concernés par le bénéfice de cette prime sont ceux des services mobilisés pour assurer ces missions : cabinet (sécurité, communication, SIDPC, agents mobilisés dans les COD...), standard (agents qui ont pu être rappelés pour activer les standards), appui et support informatique, logistique / moyens le cas échéant (incluant les intendances).

VERSEMENT SUR LA PAIE DE FEVRIER 2019



*Notre syndicat invite les collègues concernés à se rapprocher de leur hiérarchie avant le 21 décembre !! (clôture de la liste d'attribution) et de nos délégués si vous rencontrez des difficultés.*



Notre syndicat se rapproche du ministère concernant la situation des collègues affectés en SGAMI qui eux aussi ont été impactés par ces circonstances.

*Un syndicat libre et moderne*

*Un syndicat qui se bat au présent pour garantir un avenir !!!*

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**FSMI**  
FORCE OUVRIÈRE  
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>

